

Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

LA RÉVISION DU RÉSEAU ARTÉRIEL

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal le 18 juin 2007

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives Direction du greffe Division du soutien aux commissions et suivi 275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Président M. Dominic Perri Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidente Mme Josée Duplessis Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Membres

M. Joseph Di Pietro, Arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles

M. Christian G. Dubois, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Pierre E. Fréchette Arrondissement du Sud-Ouest

M. Gaétan Primeau, Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

M. André Savard Arrondissement de Verdun

M. Marc Touchette Arrondissement de Verdun Montréal, le 18 juin 2007

Monsieur Marcel Parent Président du conseil Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur et la fierté de déposer, au nom de la commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement, le rapport de la consultation publique tenue le 12 avril 2007 ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 7 juin 2007 sur la révision du réseau artériel de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Copie originale signée

Dominic Perri Président Christiane Bolduc Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE4
LA RÉVISION DU RÉSEAU ARTÉRIEL5
LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS
LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION 9
LES RECOMMANDATIONS
ANNEXE I - LISTE DES INTERVENANTS À L' ASSEMBLÉE PUBLIQUE

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement a tenu une assemblée publique le 12 avril 2007 en vue de présenter l'hypothèse retenue au terme de la révision du réseau artériel de Montréal. L'assemblée a porté plus spécifiquement sur l'intégration au réseau artériel actuel, des rues collectrices comportant un circuit d'autobus, un scénario qui favorise la promotion du transport en commun. Le choix de ce scénario fait suite aux travaux qu'avait entrepris la commission l'an dernier et à l'assemblée publique du 21 novembre 2006 au cours de laquelle la Direction des transports du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement avait soumis trois hypothèses possibles pour la révision du réseau artériel.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit le 29 mars 2007, dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et courrier électronique, à quelque 600 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Les directions des travaux publics des arrondissements et des villes liées ont particulièrement été ciblées pour cette consultation. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias locaux et nationaux de la presse écrite et électronique.

Six séances de travail ont été nécessaires afin de préparer les assemblées publiques, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations. Au cours de cette période, la commission a pu compter sur l'expertise et la collaboration des gestionnaires de la Direction des transports du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que du Service des finances.

Lors de l'assemblée publique du 12 avril 2007, les personnes-ressources de la Direction des transports du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ont présenté l'hypothèse retenue par la commission au terme de la révision du réseau artériel, à savoir le transfert sur le réseau artériel des collectrices comportant un circuit d'autobus. Deux gestionnaires du Service des finances étaient également présents à cette assemblée pour répondre aux questions portant sur l'impact financier de ce transfert.

La période de questions et de commentaires réservée aux citoyens et aux membres de la commission a permis de préciser certaines modalités de la révision du réseau artériel et à cette occasion, treize personnes sont intervenues et six mémoires ont été déposés. De plus, cinq citoyens et organismes ont fait parvenir, par courriel et par courrier, leur mémoire ou avis écrit à la commission sans avoir pris part à l'assemblée publique.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'assemblée publique du 7 juin 2007 et le rapport final déposé au conseil municipal du 18 juin 2007. Le conseil municipal et le comité exécutif décideront des suites à donner aux recommandations de la commission.

LA RÉVISION DU RÉSEAU ARTÉRIEL

Le réseau artériel de Montréal a été élaboré en 2001 au moment de la création de la nouvelle ville, puis adopté par règlement en 2002. Il est basé sur une classification du réseau routier, nommé le réseau routier hiérarchisé, qu'a élaboré le ministère des transports en collaboration avec la communauté urbaine de Montréal en août 2000.

Le réseau artériel se compose de 5 214 kilomètres de rues classifiées en autoroutes, artères principales, artères secondaires, rues collectrices et rues locales, chacune de ces catégories correspondant à des caractéristiques physiques, opérationnelles et de circulation précises telles que le nombre total de voies, la vitesse autorisée, le débit, le stationnement. On évalue à 19% le pourcentage de ces rues appartenant au réseau artériel et 81% au réseau local.

La détermination et la gestion du réseau artériel de Montréal s'exercent par un pouvoir central pour le bénéfice de toutes les municipalités liées. Le réseau artériel relève de la compétence de l'agglomération qui décide du budget d'investissement et d'entretien et de la planification générale du réseau. L'agglomération délègue aux villes et aux arrondissements la gestion quotidienne et l'entretien courant des rues, notamment la signalisation, le stationnement et le déneigement.

L'objectif de la révision du réseau artériel, qui n'a pas été modifié depuis 2002, est de requalifier certains tronçons afin d'assurer une cohérence dans la gestion des déplacements et de définir un plan d'investissement et d'intervention sur ces tronçons.

Lors de l'étude publique de novembre 2006, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) avait présenté trois scénarios en vue de la révision du réseau actuel. Une première hypothèse prévoyait apporter de simples correctifs au réseau actuel de manière à inclure les nouveaux tronçons de rues; un second scénario prévoyait verser sur le réseau artériel certaines collectrices correspondant à des critères précis tels que les circuits d'autobus ou les routes de camionnage; enfin, le dernier scénario s'appliquait à l'ensemble des collectrices.

La commission a choisi de privilégier l'environnement et le transport en commun, deux critères qui correspondent à des orientations précises de l'administration municipale, en recommandant d'intégrer au réseau artériel actuel les rues collectrices qui comportent un circuit d'autobus. La requalification de certaines rues collectrices en artérielles permettrait ainsi de pallier aux problèmes de financement que vivent les arrondissements à l'égard de la réhabilitation de leurs rues. C'est cette option qui a fait l'objet de la consultation publique du 12 avril 2007. L'hypothèse retenue a ainsi permis d'identifier un total de 310 kilomètres de collectrices qui seraient alors versées sur le réseau artériel et pour lesquelles les arrondissements concernés seraient compensés financièrement.

LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Le projet de révision du réseau artériel a suscité l'intérêt de plusieurs élus ainsi que de nombreux gestionnaires des directions de transport des arrondissements. Si la totalité de ces gestionnaires ont admis la nécessité de l'exercice de révision du réseau artériel, ils ont aussi fait valoir leur désaccord face à la perte de responsabilités et à l'impact financier que présente l'hypothèse retenue par la commission. Des organismes oeuvrant dans le domaine de la santé, de l'environnement et de l'aménagement urbain notamment, ont par ailleurs fait valoir leurs inquiétudes face à l'augmentation du débit et de la vitesse de la circulation que pourrait entraîner le changement de statut de certaines rues, et ils ont exprimé leurs préoccupations en matière de santé publique et de qualité de vie.

La variété, la pertinence et la qualité des commentaires émis par l'ensemble de ces intervenants ont permis d'éclairer le travail des commissaires et d'enrichir leur réflexion.

La révision du réseau artériel : un exercice utile certes, mais qui ne doit entraîner aucune perte d'autonomie, ni perte financière pour les arrondissements

Les représentants des arrondissements qui ont pris la parole lors de l'assemblée publique, notamment les arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal de Lasalle, du Sud-Ouest et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ont tous salué l'utilité de l'exercice de la révision du réseau artériel et ils ont souligné l'importance de la mesure qui vise à apporter une correction historique à un réseau demeuré inchangé depuis 2002.

M. Michel Labrecque, conseiller de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souligne que l'augmentation de la circulation au cours des 30 dernières années sur le réseau artériel, collecteur et local des arrondissements centraux a détérioré l'état des infrastructures et il accueille favorablement cette initiative qui prévoit reconnaître le statut d'artériel aux collectrices du réseau local comportant un

réseau d'autobus dans le contexte actuel de sous-financement des arrondissements en matière d'entretien et de réfection des voies. Le transfert de ces voies sur le réseau artériel signifie en effet que le budget d'entretien sera assumé par l'agglomération. Comme plusieurs autres intervenants, M. Labrecque s'inquiète par contre de la perte de responsabilités sur la gestion de ces rues que risque d'entraîner ce transfert pour l'arrondissement. Selon lui, « il ne faudrait pas solutionner un problème de financement en créant un problème de gouvernance de la circulation sur le même réseau. » Le mémoire déposé au nom de son arrondissement fait également état de certaines recommandations, comme celles d'intégrer au calendrier de réfection des chaussées les travaux prévus par d'autres instances comme Bell, Hydro ou Gaz Métro et d'envisager des scénarios qui permettraient de diminuer le débit et la vitesse de circulation.

MM. Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement et Jean Lacroix, directeur de l'aménagement urbain, tous deux de l'arrondissement de Lachine abondent dans le même sens. Ils estiment important de procéder à la révision du réseau artériel qui comportait beaucoup d'inéquités. Ils souhaitent connaître la nature des ponctions qui seraient éventuellement faites sur le PTI des arrondissements une fois le transfert effectué. Ils ont insisté sur le fait que les arrondissements ont des particularités qui leur sont propres et qu'il importe, dans le cadre de la révision actuelle du réseau artériel, de garder en mémoire les interconnections qui existent entre les arrondissements ou les autres villes.

Ce dernier point de vue a été repris par Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de Lasalle qui a rappelé l'intérêt d'envisager le réseau artériel comme une boucle et de considérer les rues qui, sans être classées artérielles, relient deux arrondissements. Mme Barbe s'est également inquiétée de voir des services municipaux récupérer des responsabilités d'arrondissement et elle a insisté sur l'importance de maintenir une certaine autonomie sur la gestion des collectrices concernées. Toute comme l'ensemble des élus qui sont intervenus au cours de l'assemblée, Mme Barbe s'est interrogée sur la mécanique à l'origine de l'hypothèse présentée, et elle a demandé que soient analysés les impacts que représente sur le PTI et le budget de fonctionnement des arrondissements, le transfert des rues collectrices locales sur le réseau artériel.

M. Robert Lamontagne, directeur principal et trésorier au Service des finances de la ville a tenu à apporter les précisions suivantes sur la question des impacts financiers. Selon lui, tout est tributaire des disponibilités financières, du cadre financier et du niveau d'endettement de la ville. Dans le contexte actuel, la requalification de certains tronçons classés collectrices en tronçons artériels pourrait entraîner une réduction du budget des arrondissements. Il précise par ailleurs que lorsqu'on parle du budget d'entretien de l'agglomération, il s'agit en fait d'argent qui est dépensé en arrondissement au bénéfice de l'artériel. En d'autres termes, le budget d'agglomération comprend une contribution à la dotation de l'arrondissement aux fins d'entretien, il s'agit d'une simple question comptable.

M. Stéphane Tremblay, de la division des études techniques de l'arrondissement du Sud-Ouest a soulevé pour sa part la problématique liée aux parcomètres situés sur des rues collectrices versées sur le réseau artériel et s'est inquiété de la perte de revenus que pourrait représenter le transfert pour l'arrondissement. Cette question de perte de revenus liée aux parcomètres a d'ailleurs été évoquée à plusieurs reprises par les arrondissements.

M. Jean-Pierre Richard de la division des études techniques de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a abordé quant à lui la révision du réseau artériel sous l'angle des enjeux économiques. Il a fait la démonstration, chiffres à l'appui, qu'il y a beaucoup plus d'argent investi sur le réseau artériel que sur le réseau local et qu'il serait inopportun, dans ces circonstances, d'aller chercher les sommes nécessaires à l'entretien et la réfection des collectrices transférées, dans le PTI des arrondissements.

Mme Vera Danyluk, mairesse de Ville Mont-Royal, a fait part du même questionnement et des mêmes préoccupations que la majorité des élus entendus lors de l'assemblée. Elle a souhaité que la réflexion se poursuive et qu'elle soit alimentée par des analyses financières pertinentes.

Dans un avis qu'il a fait parvenir au président de la commission, le directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent se dit favorable à ce que des ajustements soient apportés au réseau artériel afin de corriger certaines erreurs, de boucler certains tronçons et de relier des sites d'importance pour l'ensemble de l'agglomération. Il s'oppose par contre à l'hypothèse proposée dont l'application risque d'engendrer un amalgame de courts tronçons de rues discontinues et d'occasionner une perte de contrôle sur la vocation future de ces rues. Il propose plutôt de prévoir des montants supplémentaires dédiés aux PTI des arrondissements pour solutionner le problème de financement et il insiste sur le fait que la gestion des questions se rapportant entre autres à la circulation, aux parcomètres, à la signalisation et à l'éclairage doit se faire près des citoyens.

Le maire de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, M. André Lavallée, a pour sa part adressé un avis à la commission pour appuyer la proposition d'intégrer les collectrices à circuits d'autobus au réseau artériel et il adhère entièrement à l'engagement de la commission de promouvoir le transport en commun et l'environnement, dans une optique de développement durable. Concernant les attentes particulières de son arrondissement, il propose d'inclure également dans le réseau artériel certaines collectrices importantes ayant une piste cyclable.

La proposition de révision du réseau artériel doit être considérée d'un point de vue administratif et non fonctionnel

Le but principal de la consultation entreprise par la commission sur le projet de révision du réseau artériel était de trouver une source de financement supplémentaire pour réhabiliter les rues collectrices comportant un circuit d'autobus et non pas de reclassifier des rues en artères. L'exercice se situant au niveau administratif et non fonctionnel, la proposition soumise n'avait aucune incidence sur le débit futur de la circulation des collectrices concernées, ce que la commission a rappelé à plusieurs intervenants. En effet, plusieurs organismes se sont opposés au projet de transfert de rues collectrices à artérielles, un changement qui aurait, selon eux, des conséquences sur la qualité de vie de quartier.

C'est le cas notamment de la Direction de santé publique qui a brossé un tableau très documenté de l'impact de l'automobile sur la santé publique, en particulier le long des voies artérielles où le nombre de blessés est plus élevé.

Même s'il partage les préoccupations des arrondissements quant au fardeau financier que constitue l'entretien du réseau routier, le Conseil régional de l'environnement de Montréal a aussi déploré, dans son mémoire, le changement de statut de collectrices à artérielles qui aura pour effet d'augmenter le débit et la vitesse de circulation sur une plus grande partie du réseau. Le CRE-Montréal propose, tout comme le parti Projet Montréal, d'appliquer des mesures de modération de la circulation sur un maximum de voies et de réduire la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun qui est plus conforme aux orientations de Montréal et à son Plan de transport.

Pour les mêmes raisons évoquées plus haut, le Comité de résidants de l'Avenue Christophe-Colomb a signifié, par le biais de son mémoire, son opposition au projet de modification de statut de leur avenue de collectrice à artérielle, considérant que cette avenue est une rue essentiellement résidentielle et qu'elle ne possède pas les caractéristiques physiques et opérationnelles nécessaires pour maintenir la charge que lui imposerait le statut d'artériel.

La commission a pris bonne note de toutes ces préoccupations, mais elle a choisi, dans le cadre de la présente consultation, de limiter son analyse aux questions et aux propositions touchant des solutions au problème de sous-financement que vivent les arrondissements pour la réfection de leurs rues.

LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont tenu six séances de travail au cours desquelles ils ont pu se familiariser avec le projet de révision du réseau artériel, proposer une hypothèse de financement pour la réhabilitation de certaines collectrices, analyser les interventions et les mémoires reçus du public et formuler les recommandations.

Ils se sont intéressés à plusieurs aspects du dossier et, plus particulièrement, à l'aspect financier de la proposition. Ils ont demandé des précisions sur les budgets d'entretien et de réfection affectés à la fois aux arrondissements et à l'agglomération. Plusieurs membres ont fait valoir leurs préoccupations quant aux ponctions possibles qui seraient effectuées sur le PTI et le budget de

fonctionnement des arrondissements suite au transfert de certaines de leurs collectrices sur le réseau artériel. Tous ont convenu de l'importance de maintenir en arrondissement les responsabilités liées à la gestion de ces voies. Un membre de la commission a fait valoir l'intérêt de considérer en priorité les secteurs non desservis par une station de métro pour l'attribution des budgets de réfection et d'entretien des rues, ces secteurs étant utilisés par un plus grand nombre d'autobus.

LES RECOMMANDATIONS

La commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations lors du processus d'étude publique portant sur la révision du réseau artériel ainsi que les gestionnaires de la Direction des Transports, du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour leur expertise, leur soutien et la qualité de leurs interventions lors de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL DE VILLE :

Attendu qu'en vertu de l'article 16 et du paragraphe 3^{ieme} de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération correspondent à l'une des matières constituant les compétences d'agglomération;

Attendu l'application du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux municipalités liées (RCG 05-001);

Considérant que le réseau artériel actuel a été adopté par règlement par la nouvelle Ville de Montréal fusionnée au premier janvier 2002 ;

Considérant que la grille de rues est en constante évolution et qu'aucun ajustement ou correction du réseau artériel n'a été réalisé depuis janvier 2002;

La Commission recommande

R-1

Que la Ville de Montréal envisage la révision du réseau artériel et qu'elle apporte

les correctifs et les ajustements qui s'imposent, dont les plus importants, à savoir les nouvelles configurations des échangeurs du Parc/des Pins, de l'Acadie, et Sherbrooke/Notre-Dame, le retrait du réseau artériel du pont Jacques-Cartier et l'ajout de la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant à la Ville. (Une carte illustrant ces corrections figure en Annexe A du projet de recommandations).

Considérant que la majorité des arrondissements qui se sont présentés à l'assemblée publique de la Commission, le 12 avril 2007, ou qui ont par la suite transmis des avis écrits sur la révision du réseau artériel, ont signifié leur désaccord avec l'hypothèse à l'étude;

Considérant les explications fournies par le directeur du Service des finances de la Ville lors de la séance publique du 12 avril 2007, à l'effet que la requalification de certains tronçons du réseau hiérarchisé classés "collectrices" en tronçons "artériels" pourrait occasionner une diminution du PTI des arrondissements dans l'éventualité où le cadre financier et le service de la dette deviendraient contraignants au plan financier, ou encore en raison des choix de l'Administration;

Considérant que les questions touchant la circulation, le stationnement, les vignettes, les parcomètres, les zones scolaires et zones pour handicapés, les traverses de piéton ou le débit de circulation constituent des responsabilités dont la gestion est de compétence d'arrondissement;

R-2

Que le scénario d'inclure au réseau artériel les collectrices locales comportant un circuit d'autobus ne soit pas retenu;

Considérant que les arrondissements sont sous-financés pour la réfection de leurs rues:

Considérant que le Plan de transport 2007 qui vient d'être dévoilé met la priorité sur le transport en commun;

R-3

Que la Ville de Montréal crée un programme de financement destiné à la réfection de certaines collectrices qui ne sont pas définies sur le réseau artériel et qui comportent un circuit d'autobus;

R-4

Que la Ville de Montréal, de concert avec les arrondissements concernés, définisse comme prioritaire la réfection des collectrices locales qui comportent un circuit d'autobus dans les arrondissements qui ne sont pas desservis par une

station de métro.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 7 juin 2007.

ANNEXE I - Liste des intervenants à l'assemblée publique

- M. Gilles Beaudry, citoyen
- M. Bernard Blanchet, conseiller d'arrondissement, Lachine
- M. Michel Labrecque, conseiller municipal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, district Mile-End
- MM. Louis Drouin et Patrick Morency, Agence de la santé publique et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique
- M. François Gagnon, Association Habitat Montréal
- M. Richard Bergeron, chef, Projet Montréal
- M. Jean Lacroix, directeur Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Lachine
- Mme Manon Barbe, mairesse, arrondissement de Lasalle
- M. Stéphane Tremblay, chef de section, circulation, Division des études techniques, arrondissement du Sud-Ouest
- M. Jean-Pierre Richard, chef de division, Études techniques, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Philippe Côté, citoyen
- Mme Vera Danyluk, mairesse, Ville Mont-Royal

ANNEXE II - Liste des mémoires déposés

M. Gilles Beaudry, ing., M.Urb., M.A.P.

Comité des résidantes et des résidants de l'Avenue Christophe-Colomb

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Lachine

Association Habitat Montréal (AHMtl)

Projet Montréal

Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique

Avis du directeur de l'arrondissement de Lachine

Avis du maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Avis du directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent

Un mémoire et un avis ont également été déposés lors de l'assemblée publique du 21 novembre 2006 :

Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent

Conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

ANNEXE III - Document consulté par la Commission

Analyse des collectrices ne figurant pas sur le réseau artériel, février 2007 (carte disponible au bureau de la Division du soutien aux commissions et suivi)